

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 32 (1906)
Heft: 16

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Perforation à la main :

Progrès moyen par jour . . . m.	3,90	4,54	—
Progrès maximum par jour . . . »	7,80	7,10	—

Températures (maxima,
mesurées pendant la ventilation).

De la roche, à l'avancement (Degrés C.)	21,3	18,0	—
De l'air, »	21,9	21,0	—

Renseignements divers.

Côté Sud. — Ont été percés 81 m. dans la marne et 36 dans le grès calcaire, avec 5 alternances de ces roches. Cube total excavé : 92 280 m³, soit le 30,7 %. La canalisation de 80 cm. pour la ventilation est posée jusqu'à 2400 m. du portail.

Côté Nord. — Ont été percés ; 111 m. dans la marne et 16 dans le grès calcaire, avec 3 alternances de ces roches. Cube total excavé : 82 530 m³, soit le 27,5 %. La canalisation de 80 cm. pour la ventilation est posée jusqu'à 1700 m. du portail. A l'entrée du tunnel un ventilateur-aspirant a été installé.

SOCIÉTÉS

Société fribourgeoise des Ingénieurs et Architectes.

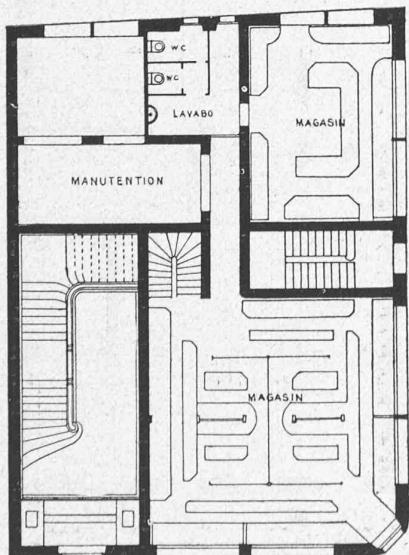
Séance du 4 mai 1906.

Liquidation d'affaires administratives.

M. Stucky, géomètre-dessinateur, donne quelques renseignements de la captation des eaux de Broc.

Les sources captées, en galeries maçonnées, en dessus de la Chapelle des Marches, ont un débit de 2000 litres par minute. Ces eaux sont amenées dans deux réservoirs, dont l'un est destiné à fournir l'eau au village de Broc et l'autre à la fabrique de chocolat Cailler. M. Stucky expose comment, au moyen d'un système combiné de tuyaux et de vannes, l'eau des deux réservoirs peut être écoulée par la conduite maîtresse et fournir ainsi, à un moment donné, en cas d'incendie par exemple, un grand débit sous une haute pression.

M. Gremaud, ingénieur cantonal, président, parle des eaux de Possieux et fournit quelques intéressantes données géologiques et hydrologiques sur le plateau de Possieux.

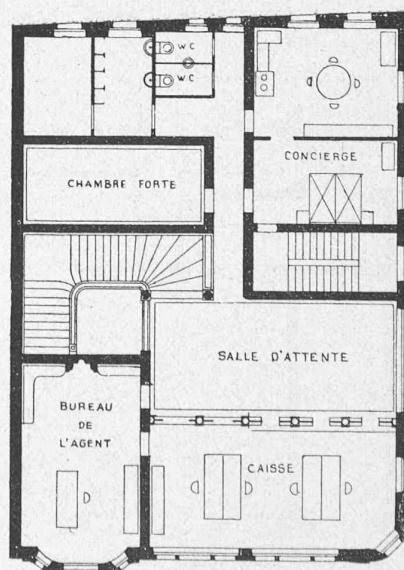


Plan du rez-de-chaussée.



Façade sur la rue Léopold Robert. — IV^e prix : Projet « Charrette ».

M. Gremaud fait remarquer que, déjà vers les années 1865, M. le colonel Perrier fit des sondages en vue de découvrir de l'eau, mais sans succès, pour le motif que ces sondages ne furent pas poussés assez profond. Les sources qui jaillissent à mi-hauteur des berges des vallées de la Glâne et de la Sarine doivent leur existence à ce que le terrain du plateau de Possieux est formé d'une couche de terre perméable, sable et gra-



Plan du 1^{er} étage.

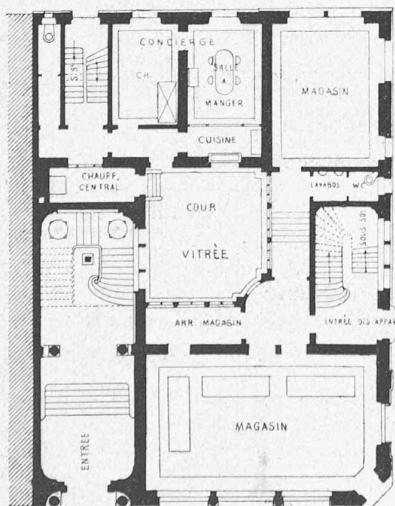
IV^e prix : Projet « Charrette ». — Architectes : MM. G. Chable & Ed. Bovet, à Neuchâtel.

CONCOURS POUR UN HOTEL DE LA CAISSE D'ÉPARGNE DE NEUCHATEL, A CHAUX-DE-FONDS



Façade sur la rue Léopold Robert. — IV^e prix : Projet « Vert et fleuri ».
vier, qui recouvre une couche imperméable d'argile et de marne.

Les captations d'eau qui ont été faites, ont fourni un débit de 490 litres par minute, dont seulement le $\frac{1}{10}$ est utilisé par suite de l'emploi d'une batterie de trois béliers qui élèvent l'eau sur le plateau. Pour le moment cette quantité d'eau est suffisante. Si plus tard on veut utiliser toute l'eau, on aura recours à une pompe actionnée électriquement, comme il en existe déjà plusieurs dans le canton.



Plan du rez-de-chaussée.

IV^e prix : Projet « Vert et fleuri ». — Architectes : MM. Künzi & F. Huguenin, à Paris.

CONCOURS POUR UN HOTEL DE LA CAISSE D'ÉPARGNE DE NEUCHATEL, A CHAUX-DE-FONDS

CONCOURS

Casino-Théâtre, à Fribourg.

Le Comité du Casino-Théâtre ouvre, entre les architectes domiciliés en Suisse et suisses domiciliés à l'étranger, en vue de l'élaboration des plans d'un Casino-Théâtre à construire à Fribourg, un concours d'idées, aux conditions suivantes :

I. Jury.

Le Jury est composé de :

MM. Alfred Rychner, architecte, à Neuchâtel ;
R. von Wurstemberger, architecte, à Berné ;
Charles Moser, architecte, à Karlsruhe ;
v. Eggis, banquier, président du Comité du Casino-Théâtre ;
E. de Weck, syndic de la ville de Fribourg ;
qui déclarent accepter leur mandat et adopter le présent programme.

II. Emplacement.

L'emplacement choisi est situé sur les Grand'Places.

Toute latitude est laissée aux concurrents, quant à la disposition de l'édifice sur le terrain disponible.

Il ne doit pas être tenu compte des bâtiments actuellement existants (café-brasserie et halle de gymnastique), qui seront démolis.

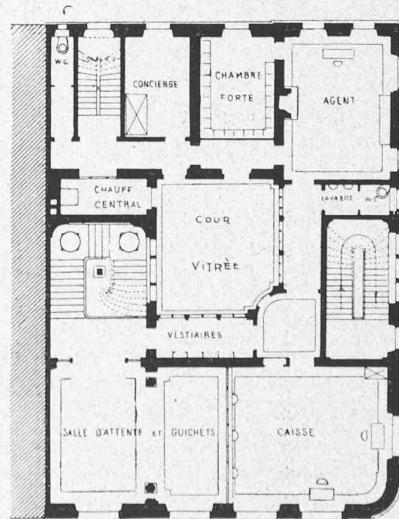
III. Primes.

Le Comité met à la disposition du Jury une somme de 4000 fr. pour être répartie en primes, par rang de mérite, entre les projets qui présenteront les solutions les plus satisfaisantes.

Les projets primés resteront la propriété du Comité du Casino-Théâtre ; il se réserve d'en faire l'usage qui lui conviendra. Toutefois, l'étude et l'exécution du projet seront, autant que possible, confiées à l'auteur du projet classé en premier rang. Dans le cas où, pour une raison quelconque, il ne pourrait en être ainsi, l'auteur de ce projet aurait droit à une indemnité supplémentaire égale à la moitié de la prime.

IV. Projet.

Le Casino-Théâtre aura un caractère approprié à sa destination et à son emplacement, mais sans aucun luxe. L'effet doit être recherché dans un groupement heureux des façades, de belles proportions et une silhouette agréable de l'ensemble.



Plan du 1^{er} étage.